

PREAMBULE

LA CHARTE

Nous, guadeloupéennes et guadeloupéens, militants du FKNG profondément attachés à la nation Guadeloupe qui est le cadre naturel dans lequel nous vivons , réunis en Assemblée constituante ;

CONSIDERANT le maintien par la France d'une Guadeloupe colonisée malgré le droit international de la décolonisation qu'elle a approuvé et qui lui fait obligation de mener notre pays vers la totale souveraineté et non de nous garder sous tutelle ;

CONSIDERANT que ce mode de gouvernement , d'administration et de société fait de tutelle politique, de domination économique , d'assimilation culturelle forcée , d'exploitation et de mépris nous affaiblit en faisant des guadeloupéens et de notre peuple des sujets mineurs et assistés et de notre nation une entité inexistante ;

NOUS ENGAGEONS à conquérir le pouvoir pour éradiquer définitivement l'ordre colonial décadent tout en oeuvrant dès maintenant à la construction :

D'une Guadeloupe qui a pour fondements son histoire , sa culture ,sa langue , ses principes , ses valeurs , sa volonté de travailler et de préserver son espace agricole et naturel ;

D'une Guadeloupe dotée d'institutions démocratiques choisies par son peuple lors de consultations honnêtes et favorisant une gouvernance efficace ;

D'une Guadeloupe solidaire afin que personne ne soit marginalisée en créant pour ce faire un système politique et social garantissant chacun de nos compatriotes contre les risques sociaux , économiques et favorisant une réelle égalité à tous les âges de la vie ;

D'une Guadeloupe favorisant le développement d'entreprises performantes gérées selon des modalités qui permettent la participation à la gestion et aux résultats de tous ceux qu'y travaillent .Il s'agit pour nous de construire une économie cohérente , équilibrée, planifiée , pourvoyeuse d'emplois et sans aucune pwofitasyon ;

D'une Guadeloupe qui se joint à ses voisins pour participer à l'organisation d'une région des Amériques et de la Caraïbe qui aura pour mission de nous protéger contre les risques extérieurs , d'assurer un développement économique et territorial équilibré de ses membres et de nous représenter dans les instances internationales ;

NOUS ENGAGEONS à utiliser le FKNG pour atteindre notre objectif de conquête du pouvoir et de souveraineté .Le FKNG tissera des relations étroites avec le peuple au travers de ses organisations socio-professionnelles, sportives et culturelles sur la base d'un projet de société .

WOULO POU NASYON GWADLOUP

LA DECLARATION

Au lendemain des élections régionales françaises, qui ont consacré dans notre pays le statu quo politique, et la ré-élection de politiciens assimilés et complexés, qui ont peur de grandir et de s'assumer, nous, patriotes guadeloupéens, nous sommes rassemblés au sein du FKNG ! Fos pou Konstwi Nasyon Gwadeloup, pour affirmer avec force notre détermination à poursuivre sans relâche le combat pour l'émancipation de notre Peuple et de notre Pays.

Plus d'un an après le long et âpre combat engagé par LKP et le peuple guadeloupéen contre toutes les pwofitasyon, nous observons que le gouvernement français n'a pas respecté ses engagements. La situation sociale de notre pays ne cesse de se dégrader, le coût de la vie n'a pas baissé de façon significative, et le chômage des jeunes n'a pas trouvé de solution.

FKNG encourage les camarades du LKP à continuer à mobiliser les Guadeloupéens pour arracher, chaque fois que ce sera possible des améliorations à notre quotidien.

Mais au FKNG ! Nous observons aussi, que ces victoires bien réelles, sont chaque fois remises en cause par les mécanismes politiques de la pwofitasyon, qui perdurent depuis l'habitation sucrière et l'économie de plantation. Ces victoires ne seront durablement acquises que lorsque ces mécanismes seront définitivement éradiqués de notre pays. Les responsables des partis conservateurs de «gauche» et de

droite, savent que la gestion de la Région, ne pourra jamais garantir ni la fin de l'exploitation coloniale, ni le vrai développement économique de notre pays au profit du peuple guadeloupéen. Ils savent aussi qu'ils ne seront que les gestionnaires impuissants d'une situation politique, économique et sociale sur laquelle ils n'auront aucune prise tant que notre pays sera livré à la mondialisation et à l'économie libérale.

La Région est une institution de l'Etat français, et elle constitue en Guadeloupe, et dans toutes les colonies françaises, un outil efficace du système de domination en place.

Il ne faut donc pas se bercer d'illusions, le président élu, ne pourra que continuer à pratiquer une politique du «saupoudrage/vèglaj», en faisant semblant d'entendre les justes revendications du LKP et d'autres manifestations du peuple guadeloupéen, mais en définitive, il s'en remettra toujours à l'arbitrage du gouvernement français qui décide de tout ce qui est essentiel dans la colonie.

D'ailleurs, le référendum qui s'est déroulé récemment dans les colonies de Guyane et de Martinique ne fera que précipiter ces deux pays dans une nouvelle réforme institutionnelle franco-française.

Nous, militants FKNG ! mettrons tout en œuvre pour que notre pays avance sur la voie de sa propre construction, par lui-même et pour lui-même :

SUR LE PLAN POLITIQUE, FKNG ! rencontrera des organisations politiques anticolonialistes et patriotiques pour travailler à la mise en place d'une plate-forme nationale commune et d'un modèle social et économique

pertinent débouchant sur une stratégie de développement innovante. FKNG se propose de poser avec justesse la question cruciale des réparations matérielles liées à la traite, l'esclavage et la colonisation.

SUR LE PLAN ECONOMIQUE, FKNG, s'attachera en collaboration avec des producteurs guadeloupéens à développer toutes les initiatives destinées, à encourager la production, la vente et la consommation de toutes les productions de notre pays.

SUR LE FRONT CULTUREL, FKNG, se propose de travailler avec les organisations culturelles nationales vers l'élaboration d'un projet de développement et de diffusion des cultures populaires (sanblé é wouchach asi mizik, asi lang Gwadeloup, asi més é labitid a péyi-la).

SUR LE PLAN GEOPOLITIQUE, FKNG ! se propose par le biais d'une ONG de développer avec nos plus proches voisins caribéens et latino-américains des relations multilatérales, afin de préparer les voies et moyens nécessaires à notre intégration réelle dans notre région naturelle.

FKNG ! affirme que le combat que nous menons est fondamentalement juste, car il est celui des hommes et des femmes, guadeloupéens de toute origine, jeunes et moins jeunes, qui entendent œuvrer à leur propre développement et émancipation et qui veulent que la Guadeloupe, nation sans Etat, nation opprimée, puisse occuper toute sa place dans la Caraïbe et aussi dans le monde.

Le combat de FKNG est celui de tous ceux qui veulent que notre pays soit maître de son destin et brise enfin toutes les chaînes et les liens de domination qui nous inféodent à la France et à l'Europe.

FKNG portera sa contribution, avec toutes les organisations patriotiques guadeloupéennes et tous les Guadeloupéens d'accord pour donner une impulsion décisive à la construction d'une autre Guadeloupe, en finir avec la domination française et conquérir la liberté de notre pays.

Nou sé Gwadeloupéyen et cela suffit à notre fierté.

Lapli pa ka woté fòs a piman

Fòs adan Konstriksyònman

A Nasyon Gwadeloup ! Anlè chimen kaskòd

STATUT

LES SOUSSIGNÉS ADOPTENT LES STATUTS QUI SUIVENT:

Titre I – Principes Généraux

Article 1

Il est créé entre les organisations et personnes physiques adhérant aux présents statuts un mouvement Politique dénommé FOS POU CONSTWI NASYON GWADLOUP

Article 2

LE FKNG a pour objet de construire l' état nation Guadeloupe et de préparer la prise du pouvoir dans le respect des valeurs de liberté, de dignité de la personne, de diffusion de la culture et de l'instruction, de direction partagée des entreprises, d'Etat de droit, de justice sociale, de dialogue social, de solidarité, d'égalité des chances, de sécurité des personnes et des biens, de

protection de la nature et de l'environnement, de responsabilité individuelle et collective, d'épanouissement de la famille et de respect de la diversité culturelle et ethnique.

Article 3

Les adhérents au FKNG doivent acquitter une contribution annuelle .

Toute personne ou tout groupement n'ayant pas payé sa contribution pendant deux années consécutives perd sa qualité d'adhérent.

La qualité d'adhérent se perd également par la démission ou l'exclusion.

Tous les adhérents s'engagent à respecter les présents statuts ainsi que les autres textes du mouvement .

Article 4

Le fonctionnement FKNG repose sur la démocratie exprimée par le vote de ses adhérents. Le vote par procuration est limité à un pouvoir par adhérent.

La durée des mandats est fixée à trois ans.

Titre II – Organisation Générale

Article 5

Les instances et les organes de direction du FKNG sont :

- les coordinations territoriales
- Le congrès;
- le Conseil national ;
- le Conseil politique ;

Titre III – Organisation Territoriale

Article 6

L'unité de base du FKNG est la coordination territoriale.

D'autres unités peuvent également se constituer.

Article 7

Les membres de la **Coordination territoriale** élisent un bureau et un coordonnateur tous les trois ans. Chaque année, le bureau présente un rapport d'activités dans des conditions fixées par le règlement intérieur.

Article 8

Une dotation annuelle déterminée par le conseil Politique finance le fonctionnement des unités territoriales.

Article 9

Les Guadeloupéens établis hors de Guadeloupe forment une coordination .

Titre IV – Les Instances et Organes de Direction Nationaux

Article 10

Le Congrès constitue l'Assemblée Générale de tous les militants . Participent au congrès tous les adhérents à jour de leur contribution.

Le congrès délibère sur l'action générale **et vote** les orientations politiques du FKNG

Le Congrès se réunit tous les trois ans et peut être réuni en session extraordinaire. Dans ce cas, le Conseil Politique décide des modalités et des délais d'organisation du Congrès Extraordinaire.

Article 11

Le Conseil National est composé des adhérents désignés par le Congrès

Le Conseil National se réunit au moins deux fois par an et délibère sur

l'ordre du jour fixé par le conseil Politique.

Les décisions du Conseil National sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Le Conseil National est chargé d'appliquer dans l'intervalle des sessions du congrès, les orientations politiques du FKNG.

Il délibère sur le Règlement intérieur, sur proposition du conseil Politique, prend toutes les dispositions nécessaires pour l'application des présents statuts et la bonne marche du mouvement .

Il prononce les sanctions disciplinaires.

Article 12

Le conseil Politique est composé des membres désignés par le conseil national .

Le conseil Politique assure la direction quotidienne du FKNG dans l'intervalle des sessions du Conseil National. Il se réunit sur convocation du secrétaire national qui en fixe l'ordre du jour ou à l'initiative d'un quart des membres du Conseil National sur un ordre du jour déterminé.

Ses délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, en présence d'au moins la moitié de ses membres.

La direction du conseil politique est collective .Un secrétaire national et un ou plusieurs secrétaires nationaux adjoints sont désignés au sein du conseil politique pour assurer son fonctionnement pour un an . Un trésorier national et un trésorier national adjoint sont aussi désignés .

Titre VI – Le Financement et la Gestion Financière

Article 13

Les ressources FKNG sont : les contributions des membres ; **les versements du mandataire financier ; les aides publiques prévues par la loi** ; le produit des emprunts et toutes ressources autorisées par la loi.

Article 14

Le montant des contributions des membres est fixé chaque année par le conseil Politique.

Article 15

Le Trésorier national, désigné par le conseil Politique est responsable de la gestion des ressources financières . Il demande au Conseil National de se prononcer sur le projet de budget et lui rend compte de sa gestion.

Titre VII – Révision des Statuts

Article 16

Les présents statuts peuvent être révisés par le Congrès à la majorité absolue des suffrages exprimés sur proposition du conseil politique ou d'au

moins un quart des membres du Conseil National.

Titre VI – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 17

Toutes les dispositions non prévues par les statuts sont décidées par le conseil politique . Ces dispositions seront intégrées au statut lors du prochain congrès

Article 18

Dans l'attente de l'installation des instances statutaires du FKNG, un conseil politique **provisoire** est mis en place composé de deux membres par organisation adhérentes.

FAIT A POINTE A PITRE LE 15 MAI 2010

LE SECRETAIRE NATIONAL